

## Résolutions de la 12<sup>e</sup> Assemblée générale de l' UICN

N'Sele, Kinshasa, Zaire

18 septembre 1975

### 3. Conservation des habitats marins côtiers critiques

**Reconnaissant** que certains habitats en zones côtières, comme les herbiers marins, les récifs coralliens et les mangroves, ont une grande importance pour la production des ressources alimentaires pour l'homme, et comme maillons de la chaîne alimentaire marine;

**Reconnaissant en outre** que ces habitats ont une grande importance sur le plan international car ils servent de lieux d'élevage pour les espèces qui migrent sur de vastes distances;

**Soucieuse** du fait que ces habitats sont détruits ou sur- exploités à une cadence toujours plus rapide, tant dans les régions développées que dans celles qui le sont moins;

**La 12<sup>e</sup> Assemblée générale de l'UICN**, réunie à Kinshasa, au Zaire, en septembre 1975:

**Recommande** que les gouvernements prennent des dispositions pour mettre en réserve des superficies aussi vastes que possible d'herbiers marins, de récifs coralliens et de mangroves, pour la protection de la vie qui s'y trouve;

**Demande instamment** aux Etats côtiers ayant de tels habitats relevant de leur juridiction d'élaborer une politique de maintien en bon état et de stabilité de ces habitats; et

**Demande en outre** que les programmes de recherche et de surveillance continue dans ces régions soient renforcés et que des directives de management soient mises au point.